

CONSEIL DES RELATIONS INTERCULTURELLES

**L'APPROCHE INTÉGRÉE POUR
L'ÉGALITÉ : QUELLE PLACE POUR
LES FEMMES IMMIGRANTES ?**

*Mémoire présenté à la Commission des
affaires sociales concernant l'avis du Conseil
du statut de la femme Vers un nouveau
contrat social pour l'égalité entre
les femmes et les hommes*

Janvier 2005

Recherche :

Dana Mitrasca
Louis-René Gagnon

Rédaction

Sophie Therrien
Louis-René Gagnon
Dana Mitrasca

Édition et mise en forme du document

Martine Jore

Conseil des relations interculturelles
500, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 10.04
Montréal (Québec)
H2Z 1W7

Téléphone : (514) 873-8501
Télécopieur : (514) 873-3469
Courrier électronique : info@conseilinterculturel.gouv.qc.ca
Site Internet : www.conseilinterculturel.gouv.qc.ca

ISBN : 2-550-43816-7

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec – 2005

Dans ce document, le générique masculin est utilisé de façon épiciène

Introduction

Le Conseil des relations interculturelles (CRI) tient à remercier la ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, Mme Michelle Courchesne, de l'avoir invité à présenter un mémoire à cette Commission des affaires sociales.

En réaction à la réflexion amorcée par le Conseil du statut de la femme, le CRI a choisi d'attirer l'attention des parlementaires sur la situation des femmes immigrantes, soit les 360 000 résidentes au Québec qui sont nées à l'étranger. Elles peuvent être arrivées depuis moins de dix ans (c'est le cas d'environ 20 % d'entre elles) ou être ici depuis plus de trente ans comme 36 % d'entre elles.

Pour l'essentiel, nos remarques vont se concentrer sur cette population féminine née à l'étranger, qu'on appellera la population féminine immigrante (voir tableau 1). En effet, grâce au travail du bureau régional de Montréal du Conseil du statut de la femme (CSF), nous disposons d'excellents faits saillants tirés des données du recensement 2001 de Statistiques Canada. Ces données, qui font ressortir divers indicateurs démographiques et socio-économiques, ont été compilées par la Direction de la population et de la recherche du MRCI¹.

Toutefois, le Conseil tient à préciser qu'il se préoccupe également beaucoup de la situation des femmes nées au Québec dont l'origine n'est ni canadienne française ni britannique et qui représente 15 % de la population féminine du Québec. Malheureusement, les données du recensement ne nous permettent pas à l'heure actuelle de donner un portrait aussi précis pour ces femmes natives que pour les femmes immigrantes (voir tableau 2). Nous recommandons d'ailleurs d'emblée que soit documentée davantage leur situation afin de pouvoir vérifier dans quelle mesure les grandes avancées des Québécoises au cours des

¹ Conseil du statut de la femme, Bureau régional de Montréal, septembre 2004 « *Faits saillants sur les femmes immigrées du Québec données du recensement 2001* »

trois dernières décennies décrites dans l'avis du CSF ont été également une réalité pour ces femmes nées au Québec de parents immigrants.

Par ailleurs, nous sommes aussi conscients que nos données ne contiennent pas toutes les nuances requises pour tracer un portrait précis de la réalité des femmes immigrantes. En effet, parce qu'elles sont basées sur les données globales du recensement de 2001, elles ne permettent pas de distinguer la réalité des nouvelles arrivantes, aux prises avec les difficultés de la première intégration, de la réalité des femmes ayant franchi cette étape. Là encore, des recherches plus poussées seraient nécessaires.

À cet égard, le CRI tient aussi à exprimer également ses préoccupations concernant les 250 000 femmes québécoises qui déclarent appartenir à une minorité visible et qui représentent 7 % de la population féminine du Québec (voir tableau 3). Parmi ces femmes, les deux tiers sont immigrées mais un autre tiers est né ici.

Tableau 1. Part de la population féminine immigrée dans l'ensemble de la population féminine québécoise

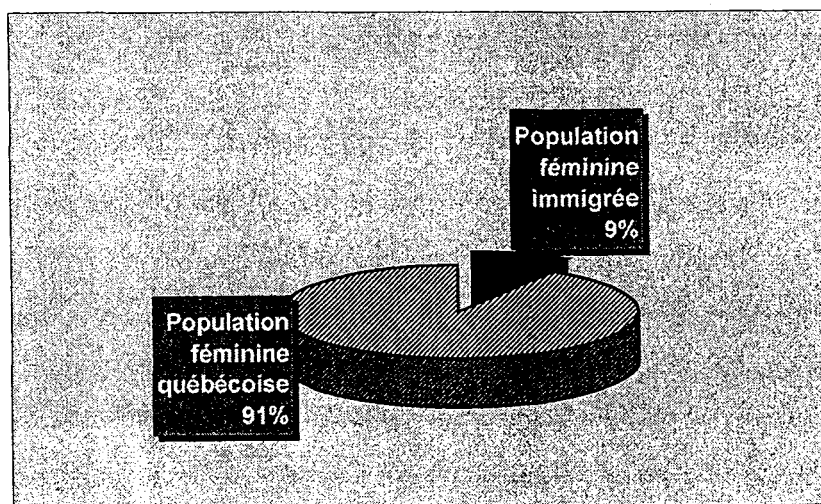


Tableau 2 Population féminine québécoise selon l'origine

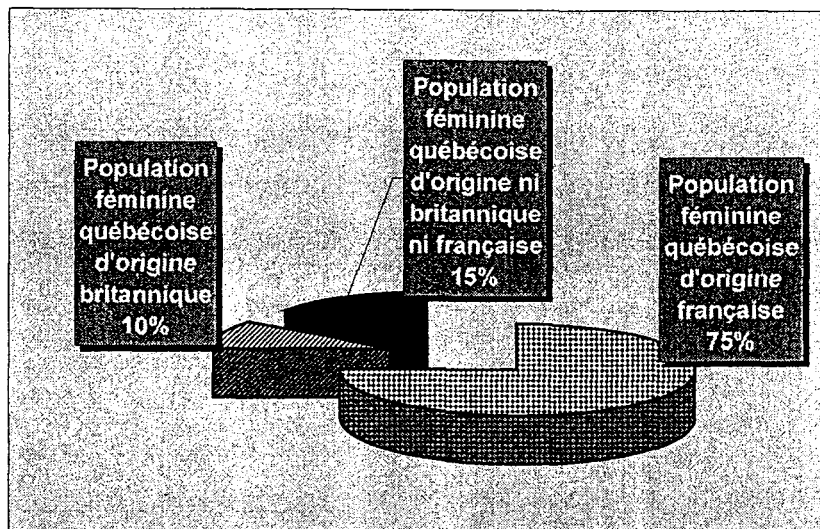
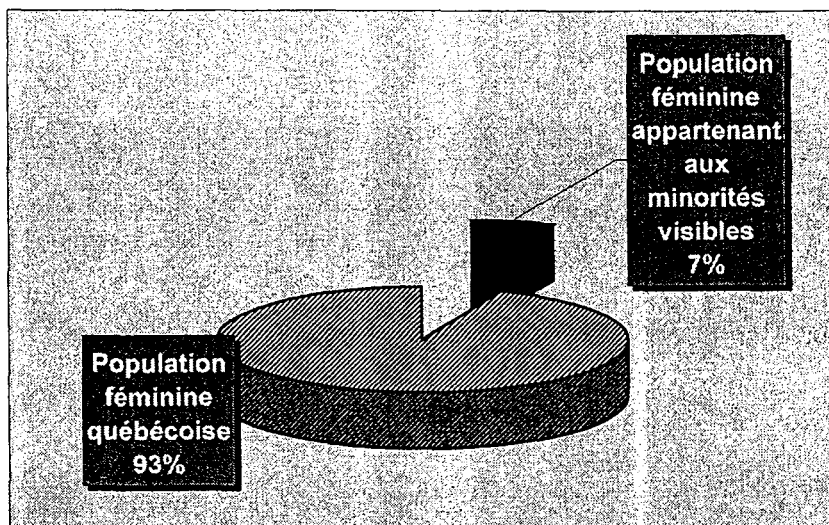


Tableau 3. Part de la population féminine québécoise appartenant aux minorités visibles dans l'ensemble de la population féminine québécoise



Dans ce mémoire, nous nous pencherons d'abord sur l'approche intégrée de l'égalité (AIE) et sur les trois leviers d'interventions que propose le CSF comme stratégie pour renouveler le contrat social en faveur de l'égalité. Nous aborderons ensuite la situation particulière des femmes immigrantes en faisant ressortir certains aspects préoccupants de leur réalité qui méritent selon nous une attention particulière de la société québécoise au moment où elle réfléchit collectivement à un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Nous concluons enfin ce mémoire par quelques recommandations. Les données statistiques et les tableaux sur lesquels repose notre mémoire sont présentés de façon détaillée à l'annexe 1.

L'APPROCHE INTÉGRÉE DE L'ÉGALITÉ (AIE) ET LES TROIS LEVIERS D'INTERVENTION POUR LE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT SOCIAL EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ

Le CRI est d'accord avec la définition de l'idéal de l'égalité tel que défini dans l'avis comme étant la correction des inégalités et l'élimination de toutes formes de discrimination basée sur le sexe, idéal qui doit se manifester par une égalité de droits, de responsabilités et de possibilités. Le concept d'approche intégrée de l'égalité semble vouloir aller dans le sens d'un amoindrissement des phénomènes de discrimination et devrait en principe faciliter une véritable citoyenneté participative de tous.

Le CRI considère que la stratégie proposée par le CSF reposant sur trois leviers d'intervention reliés et complémentaires est théoriquement valable et a le mérite de bien identifier les différents niveaux où les actions sont possibles et nécessaires. Cependant, malgré l'intérêt que peut susciter une approche reposant sur ces trois leviers d'intervention, il est difficile, à partir de l'avis du Conseil du statut de la femme, d'anticiper l'impact éventuel de l'AIE sur les pratiques gouvernementales à l'égard des femmes immigrantes. En effet, si les orientations stratégiques proposées gardent le cap sur les grands principes qui ont guidé jusqu'à maintenant les efforts du Québec pour assurer aux Québécoises le plein accès à l'égalité, on perçoit mal de quelle manière cette nouvelle approche influera sur les actions à venir.

S'agira-t-il dans l'avenir d'accroître le nombre de partenaires (ex. les groupes d'hommes) tout en limitant la croissance de l'enveloppe allouée ? S'agira-t-il de délaisser l'approche spécifique, plus exigeante, au profit d'une approche sociétale dont l'importance est indéniable mais dont les impacts sont plus difficiles à mesurer ? Ou s'agira-t-il d'innover afin de trouver de nouveaux mécanismes qui permettront aux femmes pour qui les obstacles à l'égalité persistent d'améliorer leur situation et de cheminer elles aussi vers davantage d'égalité?

Ces questions émergent parce qu'il est présentement difficile de concevoir comment chacune des approches sera effectivement traduite en mesures et en action et de quelle manière ces actions seront coordonnées les unes avec les autres pour atteindre la correction des inégalités et l'élimination de toutes formes de discrimination basée sur le sexe.

Les membres du Conseil des relations interculturelles se préoccupent tout particulièrement de ces questions car à la lumière des données disponibles, la situation des femmes immigrantes apparaît actuellement comme une dimension négligée de la condition féminine au Québec. Nous présenterons en effet dans la prochaine section quelques chiffres qui illustrent cette réalité et nous souhaitons dès maintenant exprimer notre souci de voir l'émergence d'un nouveau contrat social pour l'égalité entre les hommes et les femmes se faire en tenant compte de la réalité des femmes immigrantes.

Selon nous, les femmes immigrantes et des communautés culturelles constituent un groupe vers lequel beaucoup d'efforts ciblés seront encore nécessaires pour s'assurer de mettre fin à la hiérarchisation des rapports sociaux entre hommes et femmes et pour faire en sorte que le sexe ne soit plus un marqueur des rôles sociaux. L'approche spécifique sera donc prépondérante dans leurs cas.

Rappelons d'ailleurs que dans le cadre de divers travaux en vue de promouvoir l'égalité et l'équité à l'égard des minorités ethnoculturelles au Québec, le CRI a pris clairement position, et ce, à plusieurs reprises, en faveur de mesures ciblées telles les programmes d'équité en emploi². Ce type de mesure, qui a grandement contribué à favoriser l'avancement des femmes sur le marché du travail, demeure à notre avis les outils les plus efficaces pour promouvoir l'égalité de fait et devraient maintenant pouvoir bénéficier aussi aux femmes immigrantes et à celles qui appartiennent à une minorité visible.

² *L'équité en emploi : de l'égalité de droit à l'égalité de fait*, octobre 1999, 129 p.; *Pour une fonction publique à l'image de la diversité du Québec*, nov. 2001, 65p.

Le CRI tient par ailleurs à souligner que le texte de l'avis du CSF prend en compte la diversité du profil de la population féminine. Dans le même ordre d'idée, le CRI souligne le fait que dans son Plan d'action 2004-2007 « Des valeurs partagées, des intérêts communs », le MRCI s'est montré attentif envers les besoins particuliers des femmes immigrantes, notamment en rassemblant dans une annexe toutes les actions décrivant l'offre de service destinée à améliorer la situation des femmes immigrantes et des communautés culturelles. Le CRI salue également l'annonce récente faite par le gouvernement du Plan d'action sur la violence conjugale 2004-2009 qui inclut des mesures spécifiques s'adressant aux femmes immigrantes et des communautés culturelles.

LES INÉGALITÉS ET LES OBSTACLES PERSISTANTS POUR LES FEMMES IMMIGRANTES

L'inégalité de fait des femmes immigrantes se constate à tous les niveaux. En effet, que l'on compare leur situation à celle de la population féminine en général ou à celle des hommes immigrants, force est de constater que l'écart leur est toujours systématiquement défavorable.

On trouvera en annexe une série de données statistiques qui démontrent qu'elles sont moins nombreuses que les hommes immigrants à connaître le français (-5 %). De plus, elles forment les deux tiers des personnes ne connaissant ni le français ou l'anglais. Parmi elles, la moitié ont plus de 65 ans. Elles sont aussi plus nombreuses que les hommes immigrants à ne pas parler l'anglais.

La connaissance linguistique étant la pierre angulaire de l'intégration ainsi qu'un outil de base pour accéder au marché du travail, cette situation contribue directement à limiter l'accès des femmes immigrantes à des emplois mieux rémunérés. Cette faible connaissance du français peut aussi avoir des répercussions sur la capacité des femmes à développer un réseau social à l'extérieur de leur famille et donc contribuer à favoriser leur isolement.

Leur taux d'activité sur le marché du travail (51,7 %) présente un écart deux fois plus élevé par rapport à la population en général que les hommes immigrants (6 % vs 3 %). Les décalages sont encore plus préoccupants si on les examine par groupe d'âge, notamment entre 20 et 44 ans qui représentent généralement les périodes les plus rémunératrices d'une vie active.

Leur taux de chômage (12,4 %) est également plus élevé. Là encore, l'écart est défavorable, tant par rapport à la population féminine (4,7 %) que par rapport à la population des hommes immigrants (1,4 %). Mentionnons que les hommes immigrants ont un écart de 2,3 % par rapport à la population masculine.

Sur le plan de la scolarité, la population des femmes immigrantes présente un profil très polarisé, avec un important pourcentage de femmes détenant un diplôme universitaire (18,8 % pour les immigrantes contre 13,3 % pour les natives), mais aussi une part considérable de personnes sous-scolarisées (34,8 %, par rapport à 31,6 % pour la population féminine en général). De plus, elles sont moins nombreuses que les hommes immigrés à détenir un diplôme universitaire et plus nombreuses à n'avoir qu'un niveau de scolarité inférieur au certificat d'études secondaires.

Évidemment, à partir de ces données, on ne se surprendra pas que le revenu moyen des femmes immigrantes soit inférieur de 7 % à celui des femmes en général et correspond à seulement 63 % de celui des hommes immigrés.

De plus, elles font face à des obstacles particuliers liés à l'expérience migratoire tant sur le plan familial que social. Elles rencontrent des difficultés supplémentaires sur le marché du travail d'autant plus fortes si elles sont membres de minorités visibles. Elles sont susceptibles également de vivre des réalités particulières en termes de violence conjugale et d'exploitation sexuelle. Les adolescentes immigrantes aux prises avec une grossesse précoce risquent davantage de souffrir d'un manque d'information et d'isolement, ce qui peut réduire leur possibilité d'exercer leur choix en pleine connaissance de cause. Enfin, des femmes immigrantes de tout âge peuvent aussi avoir été victimes ou se trouver menacées de mutilations génitales féminines, ce qui constitue un risque pour leur santé ainsi qu'une atteinte à leur dignité.

Enfin, on doit aussi constater que les femmes immigrantes sont pratiquement absentes des lieux de pouvoir. À cet égard, dans son avis de 2002³, le CRI recommandait qu'un budget soit réservé pour favoriser la participation des femmes immigrantes et des minorités

³ *Pour une démocratie inclusive – Pouvoir politique et représentation de la diversité ethnoculturelle* – mars 2002-79 p.

visibles dans le programme *À égalité pour décider*. Trois ans plus tard, cette recommandation garde toute son actualité.

Ces faits et ces données permettent d'affirmer que globalement les femmes immigrantes ne bénéficient pas à part égale des mêmes avancées que l'ensemble des femmes québécoises et rencontrent des obstacles persistants liés à la fois à leur condition de femme et à leur situation d'immigrante.

CONCLUSION

Mesdames et messieurs les membres de la Commission, le CRI vous remercie de lui avoir permis de venir présenter ses réflexions sur l'avis du Conseil du statut de la femme « *Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les hommes et les femmes* ».

Comme vous pouvez le constater, les femmes du Québec n'ont pas toutes cheminé au même rythme sur le chemin souvent cahoteux de l'égalité. Les femmes immigrantes sont confrontées encore aujourd'hui à divers obstacles liés à la fois à leur situation d'immigrante et à leur condition de femme qui créent un double effet discriminatoire.

Nous nous sommes donc posé la question suivante « *Dans quelle mesure l'approche intégrée pour l'égalité permettra-t-elle de s'attaquer efficacement aux obstacles qui empêchent les femmes immigrantes d'avoir accès à la pleine égalité ?* »

Évidemment, à cette étape de la réflexion, il est difficile de répondre à cette question. Nous tenions toutefois à la soulever afin qu'elle accompagne la poursuite des travaux visant à mettre en place ce nouveau contrat social entre les hommes et les femmes.

Nous souhaitons en terminant vous faire part de quelques recommandations qui à notre avis pourraient contribuer à abattre les obstacles à l'égalité qui nuisent à l'épanouissement des femmes immigrantes et à favoriser une véritable égalité entre hommes et femmes, entre personnes immigrantes et non immigrantes.

- Dans son récent Plan d'action intitulé « Des valeurs partagées, des intérêts communs », le MRCI a regroupé l'ensemble des mesures visant spécifiquement les femmes immigrantes. (Voir annexe 2). Nous recommandons que le CSF et le MRCI travaillent de concert pour s'assurer que ces mesures, qui portent

notamment sur la francisation, soient effectivement mises en œuvre et produisent les effets attendus.

- Pour assurer l'ancrage de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein du gouvernement, le CSF prévoit utiliser **l'approche intégrée de l'égalité** dont les statistiques sont ventilées par sexe. Le CRI recommande que l'approche intégrée de l'égalité soit ventilée non seulement par sexe mais aussi par groupe ethnique, par religion et par âge pour donner une vision d'ensemble du concept d'égalité. En fait, la ventilation devrait se faire en tenant compte de tous les motifs de discrimination interdits par la Charte. Cette ventilation permettrait éventuellement de mieux identifier les inégalités créées par l'appartenance à un groupe pouvant souffrir de discrimination, tant chez les femmes que chez les hommes.
- Le CSF prévoit, dans sa 2^e orientation stratégique, promouvoir l'égalité économique entre les femmes et les hommes et corriger les inégalités qui persistent dans le contexte d'une économie ouverte et mondialisée. Le CRI recommande que les trois axes de cette orientation soient mis en œuvre en tenant compte de la double discrimination que vivent les femmes immigrantes, à la fois en tant que femme et en tant que personne immigrante et en mettant sur pied des mesures visant à combattre directement cette situation. Ainsi, au niveau de l'intégration au marché du travail, des efforts doivent être investis afin que les femmes immigrantes aient davantage recours aux diverses mesures existantes (ex : accès aux ordres professionnels, stages, etc.) car ces mesures semblent sous-utilisées actuellement par ces femmes.
- Le CRI recommande que les intervenants dans le domaine de l'emploi, dans le domaine social et dans le domaine de la santé soient adéquatement formés afin de mieux comprendre la réalité spécifique vécue par les femmes immigrantes et d'être en mesure de mieux répondre à leurs besoins. Au besoin, des mesures

spécifiques doivent pouvoir être mises sur pied afin d'assurer aux femmes immigrantes un accès équitable à l'ensemble des services offerts (garderies, protection de la jeunesse, etc.)

- Dans le cadre de l'orientation stratégique 5 qui vise à éliminer toute violence et atteinte à la dignité subie en raison du sexe, le CRI recommande :
- De s'assurer que les femmes immigrantes reçoivent des informations sur leurs droits et sur les lois qui les protègent, dès leur arrivée au Québec, et ce, en tentant de palier le plus possible aux lacunes linguistiques pour combattre la violence conjugale et l'isolement de ces femmes. À cet égard, les cours de francisation constituent une plate-forme particulièrement efficace;
 - De rétablir les activités de prévention de la violence familiale que le MSSS réalisait dans le cadre des cours de francisation et qui ont été abolies en 2004.
 - De s'assurer que les mesures prévues dans le cadre du Plan d'action gouvernemental 2004-2009 en matière de violence conjugale visant l'adaptation aux réalités particulières soient effectivement mises en œuvre (Voir annexe 3) ;
 - De mettre en place des mesures de soutien dans la langue comprise par les femmes immigrantes qui ont vécu des situations de violence conjugale et ce, dans un environnement de confiance.
 - Que les intervenants en santé et en services sociaux accordent une attention particulière aux adolescentes immigrantes vivant une grossesse précoce afin qu'elles aient accès aux informations et aux services leur permettant d'exercer leur choix en pleine connaissance de cause.
 - Que les gouvernements du Canada et du Québec et tous les organismes concernés accordent une attention plus soutenue au problème du trafic des femmes qui entrent au Québec clandestinement ou comme danseuses exotiques.
 - Que les femmes ayant subi des mutilations génitales reçoivent des soins de santé et des services sociaux appropriés à leurs besoins et que des mesures

d'éducation, de sensibilisation et de suivi soient mises en place pour prévenir que de telles pratiques soient effectuées sur des fillettes nées au Québec.

- Enfin, le CRI recommande que des études soient effectuées afin de mieux connaître la situation des femmes nées au Québec et déclarant une origine autre que canadienne française ou britannique afin de pouvoir s'assurer que les grandes avancées des Québécoises au cours des trois dernières décennies soient également une réalité pour ces femmes.

Annexe 1

La situation particulière des femmes immigrantes

Le Conseil des relations interculturelles a choisi d'aborder la situation particulière des femmes immigrantes à partir de 8 dimensions :

Il s'agit de :

1. La connaissance linguistique des femmes immigrantes ;
2. Le niveau de scolarité des femmes immigrantes ;
3. Le revenu des femmes immigrantes ;
4. Le taux d'activité et de chômage des femmes immigrantes ;
5. L'impact de l'expérience migratoire sur le plan social ;
6. L'impact de l'expérience migratoire sur le plan familial ;
7. Les réalités du marché du travail pour les femmes immigrantes et celles des minorités visibles ;
8. Les situations de violence vécues par certaines femmes immigrantes.

Les quatre premiers aspects ressortent de constats manifestes suite à la lecture des données démographiques et socio-économiques du recensement 2001. Les quatre autres ressortent d'études et de consultations concernant certaines réalités sociologiques des femmes immigrantes.

1. La connaissance linguistique des femmes immigrantes

Bien que les trois quarts des femmes ont déclaré au recensement de 2001 être capables de soutenir une conversation en français, la connaissance linguistique n'est malheureusement pas également répartie entre les hommes et les femmes.

Si on compare les femmes et les hommes immigrés, on constate que les hommes (78 %) sont plus nombreux que les femmes immigrées (73 %) à connaître le français et à être bilingues soit 55,3 % pour les hommes et 44,3 % pour les femmes. Il y a moitié moins d'hommes immigrés qui ne connaissent ni le français ni l'anglais (3,5 %) que de femmes immigrées (7,1 %) dans la même situation. Les hommes immigrés sont moins nombreux à être unilingues français (22,7 %) ou unilingues anglais (18,4 %) que les femmes immigrées soit respectivement 28,7 % et 19,9 %. Finalement sur les 37 670 personnes immigrées ne connaissant ni le français ni l'anglais en 2001, plus de deux tiers sont des femmes (66,3 %).

De plus, signalons que plus les femmes immigrantes sont âgées moins elles connaissent le français car elles font partie des premières générations arrivées au Québec avant l'instauration de la francisation pour les immigrants. En effet, la moitié (49,2 %) des femmes immigrées ne connaissant ni le français ni l'anglais sont des personnes âgées de 65 ans et plus.

Il est donc clair que la situation linguistique des femmes immigrées est plus préoccupante que celle des hommes immigrés. Or, la connaissance linguistique constitue la pierre angulaire de l'intégration. Il est donc essentiel d'assurer aux femmes immigrantes un meilleur accès aux services de francisation, notamment à celles qui n'ont pas pu s'inscrire à un cours de français pendant leurs 5 premières années de résidence. (*les tableaux 4 et 5*).

Tableau 4 - Connaissance des langues officielles dans la population féminine immigrante, selon les données du recensement de l'année 2001.

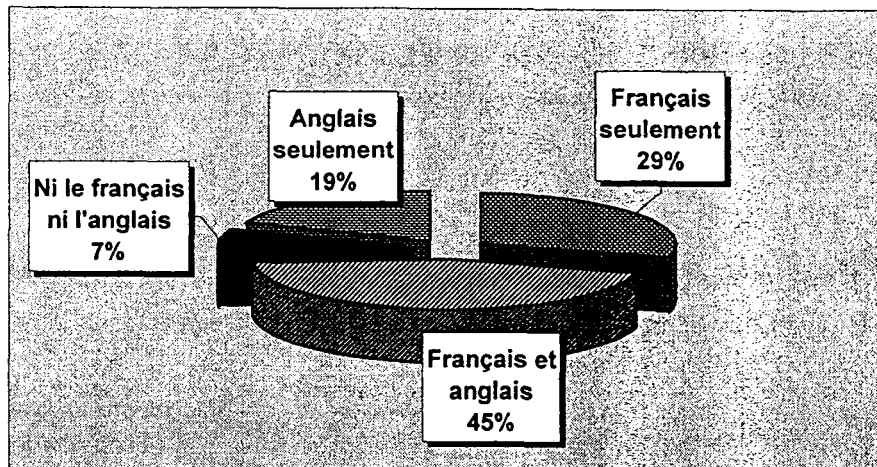
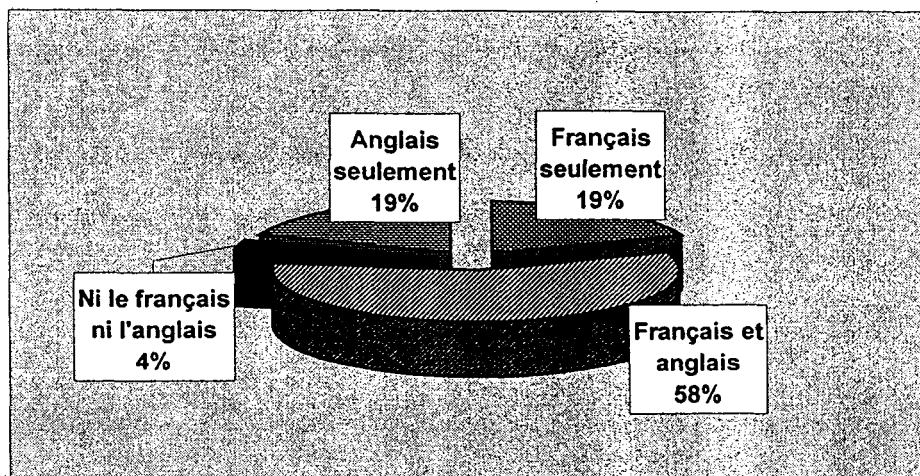


Tableau 5 - Connaissance des langues officielles dans la population masculine immigrante, selon les données du recensement de l'année 2001.



2. Le niveau de scolarité des femmes immigrantes

La répartition du niveau de scolarité des femmes immigrantes comparée à celle de la population féminine en général révèle un certain paradoxe. Elles sont à la fois plus fortement scolarisées et plus fortement sous-scolarisées.

En effet, en examinant le niveau de scolarité des femmes âgées de 15 ans et plus, on constate que les immigrantes sont plus nombreuses que l'ensemble des femmes du Québec à détenir un grade universitaire, 18,8 % pour les immigrantes, 13,3 % pour les natives. Par ailleurs, on retrouve également une proportion plus importante de femmes immigrantes à l'autre extrême, soit le niveau de scolarité inférieur au certificat d'études secondaires. L'écart entre les femmes immigrantes (34,8 %) et la population féminine en général (31,6 %) est de 4,2 %.

Quand on compare les femmes immigrantes avec les hommes immigrants, on constate un écart de 9,6 % en faveur des hommes pour ce qui est de détenir un grade universitaire, soit 53,3 % pour les hommes par rapport à 43,7 % pour les femmes. Pour l'ensemble des personnes immigrées qui ont un niveau de scolarité inférieur au certificat d'études secondaires, l'inégalité persiste : les femmes sont plus nombreuses (55,3 %) par rapport à 44,7 % pour les hommes. L'écart est de 10,6 % en faveur des hommes immigrants. (*voir les tableaux 6, 7 et 8*)

Tableau 6 - Niveau de scolarité selon le type de population féminine, au recensement 2001.

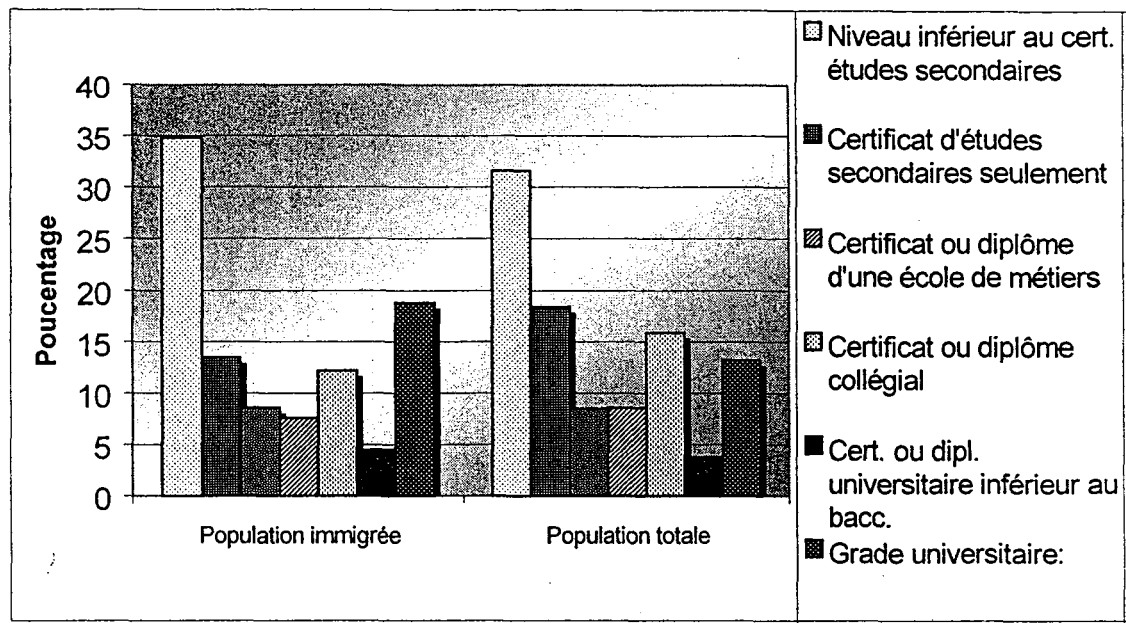


Tableau 7 - Niveau de scolarité selon le sexe de la population immigrante au recensement 2001.

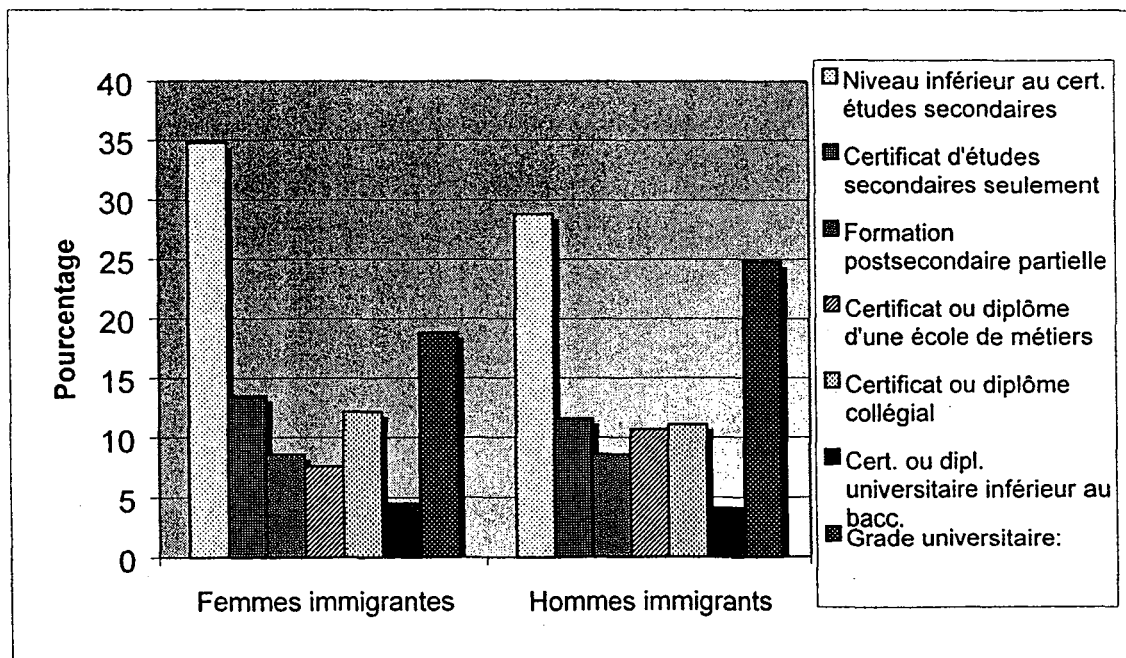
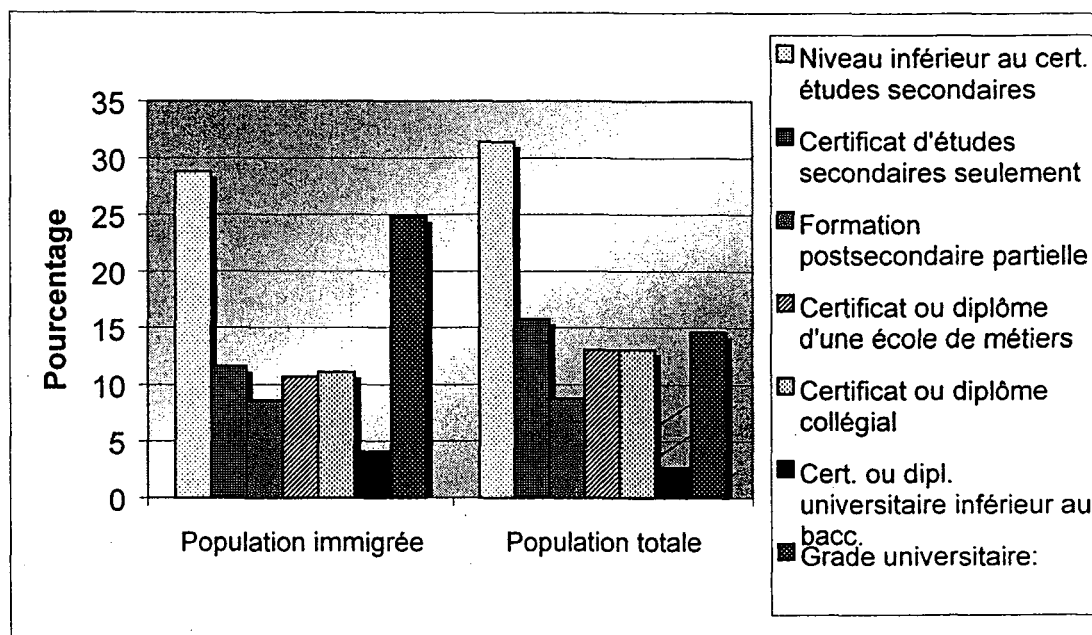


Tableau 8 - Niveau de scolarité selon le type de population masculine au recensement 2001.



Le CRI croit que ces chiffres doivent nous inciter à la fois à soutenir les efforts de formation continue pour les femmes immigrantes qui souffrent d'un déficit de scolarisation tout en reconnaissant qu'un grand nombre de femmes immigrantes font plutôt face à un problème de déqualification de leurs compétences professionnelles malgré leur scolarisation élevée. Cela est criant en examinant la question suivante sur les revenus.

3. Le revenu des femmes immigrantes

Le revenu total moyen des femmes immigrées en 2000 est de 19 766 \$ comparativement à 21 286 \$ pour l'ensemble des femmes. Cette différence de 1 500 \$ correspond à un écart de 7,7 %. Les femmes immigrantes acceptent donc des emplois moins payants que l'ensemble de la population féminine québécoise. La non-reconnaissance des diplômes et

de l'expérience acquise à l'extérieur du pays peut sans doute en partie expliquer cet écart, mais n'oublions pas que cet écart ne s'applique pas seulement aux nouvelles arrivantes mais bien à l'ensemble de la population immigrante y compris celles arrivées avant 1976. La sous-scolarisation pour certaines, la discrimination et la moins forte compétence linguistique pour d'autres doivent y jouer un rôle.

Si on examine le déficit de revenu entre hommes et femmes, on constate aussi un léger écart défavorable entre les femmes immigrantes et les natives. Alors que le revenu de l'ensemble de la population féminine représente 64,2 % de celui de l'ensemble des hommes du Québec, pour la population immigrée, le revenu des femmes représente 63,6 % de celui des hommes. L'écart plus élevé entre le revenu des femmes immigrantes et le revenu des hommes immigrants peut être expliqué par la double discrimination que les femmes immigrantes rencontrent en raison de leur origine et du fait d'être femme. (*voir les tableaux 9 et 10*).

Tableau 9 - Type de revenu annuel par type de population féminine, âgée de 15 ans et plus, 2001.

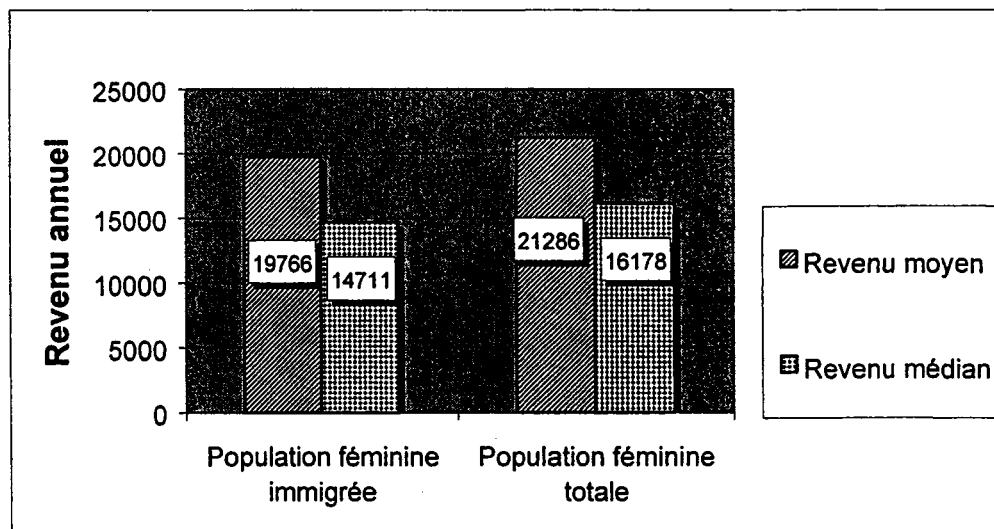
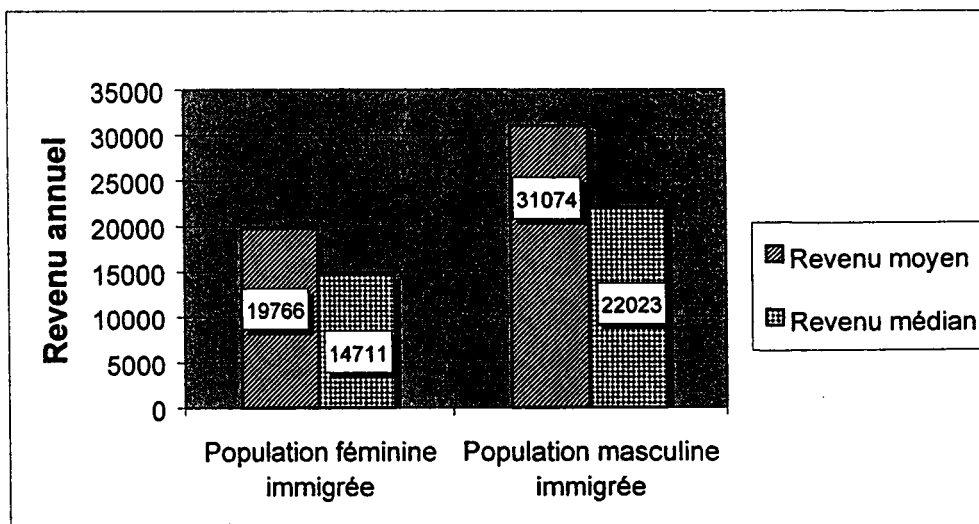


Tableau 10 - Type de revenu annuel par type de population immigrée, âgée de 15 ans et plus, 2001.



4. Les taux d'activité et de chômage des femmes immigrantes

Le taux d'activité des femmes immigrantes en 2001 est de 51,7 %, ce qui est inférieur à celui de l'ensemble de la population féminine québécoise se situant à 57,7 %. Le taux d'activité des hommes immigrés qui est de 67,9 % est aussi moins élevé que le taux prévalant dans la population masculine du Québec (71,0 %). Le décalage pour les femmes immigrantes est de 6 % alors que pour les hommes immigrants, il est de 3,1 %.

Le taux de chômage en 2001 pour les femmes immigrantes est de 12,4 %, ce taux est plus élevé que pour l'ensemble de la population active féminine québécoise qui se situe à 7,7 % et aussi plus élevé que celui affectant l'ensemble de la main-d'œuvre masculine qui est de 11 % chez les hommes immigrés, et de 8,7 % dans l'ensemble de la main-d'œuvre masculine au Québec. Là encore, le décalage est de 4,7 % pour les femmes immigrantes alors qu'il est de 2,3 % pour les hommes immigrants. *(voir les tableaux 13, 14 et 15).*

Tableau 11. Taux de femmes immigrantes et d'hommes immigrants travaillant à temps plein

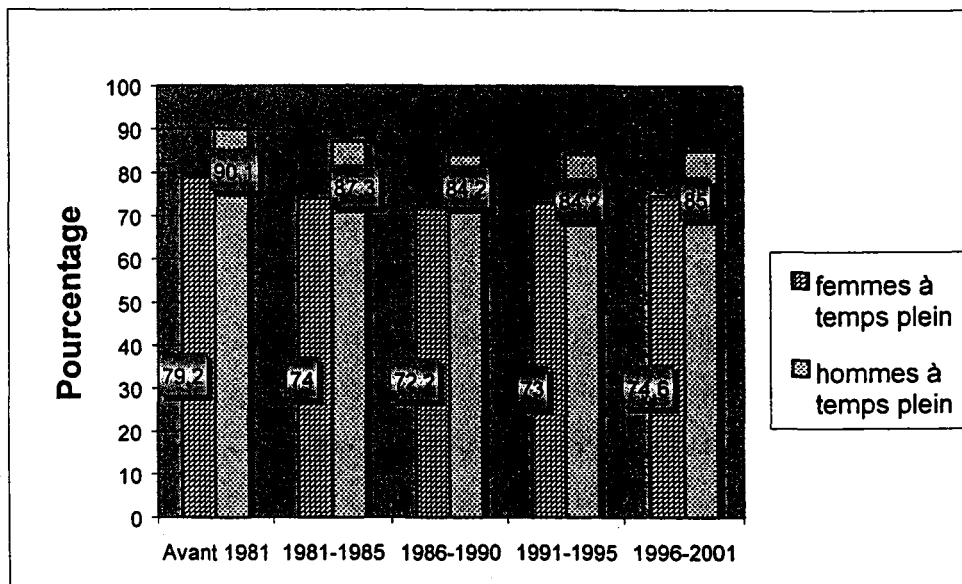
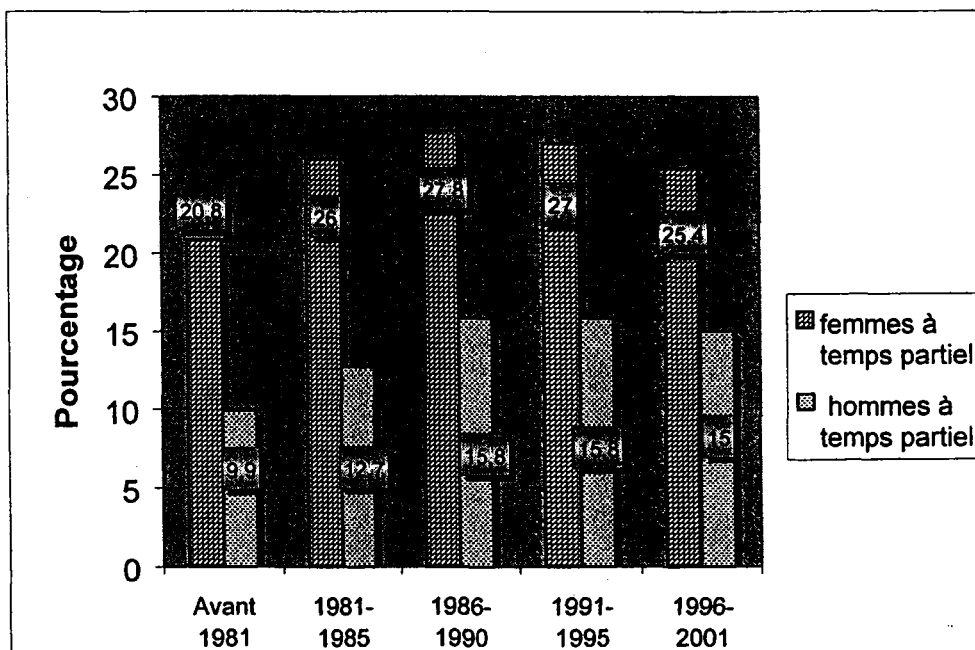


Tableau 12 Taux de femmes immigrantes et d'hommes immigrants travaillant à temps partiel



Ces données comme celles concernant le revenu montrent encore que le fait d'être femme et immigrante constitue un double obstacle.

Activité selon l'âge et le sexe

Il faut ajouter ici une autre dimension préoccupante, soit la variation du taux d'activité en fonction de l'âge. Selon le tableau ci-dessous, on constate un écart important entre le taux d'activité des femmes immigrantes et celui de l'ensemble de la population féminine québécoise parmi les groupes d'âges compris entre 15 et 44 ans. Ce sont généralement les périodes de la vie les plus rentables en termes de revenu.

Par ailleurs, le léger écart qui favorise la population des femmes immigrantes âgées de 45 jusqu'à 65 ans et plus nous conduit à penser que cette catégorie des femmes prend leur retraite plus tard que l'ensemble de la population québécoise en raison d'un accès moins important aux régimes publics ou privés de retraite.

Taux d'activité de la population féminine au Québec

Groupe d'âge	Taux d'activité de la population femmes immigrées actives	Taux d'activité de l'ensemble de la population féminine du Québec	Écart du taux d'activité
De 15 à 19 ans	31,8 %	42,1 %	11 %
De 20 à 24 ans	63,9 %	77,0 %	13,1 %
De 25 à 29 ans	66,6 %	80,4 %	13,8 %
De 30 à 34 ans	67,7 %	79,7 %	12 %
De 35 à 44 ans	72,9 %	81,1 %	8,2 %
De 45 à 64 ans	59,8 %	59,1 %	-0,7 %
65 ans et plus	4,2 %	3,4 %	-0,8 %

Tableau 13. Activité de la population féminine immigrante âgée de 15 ans et plus, Québec 2001

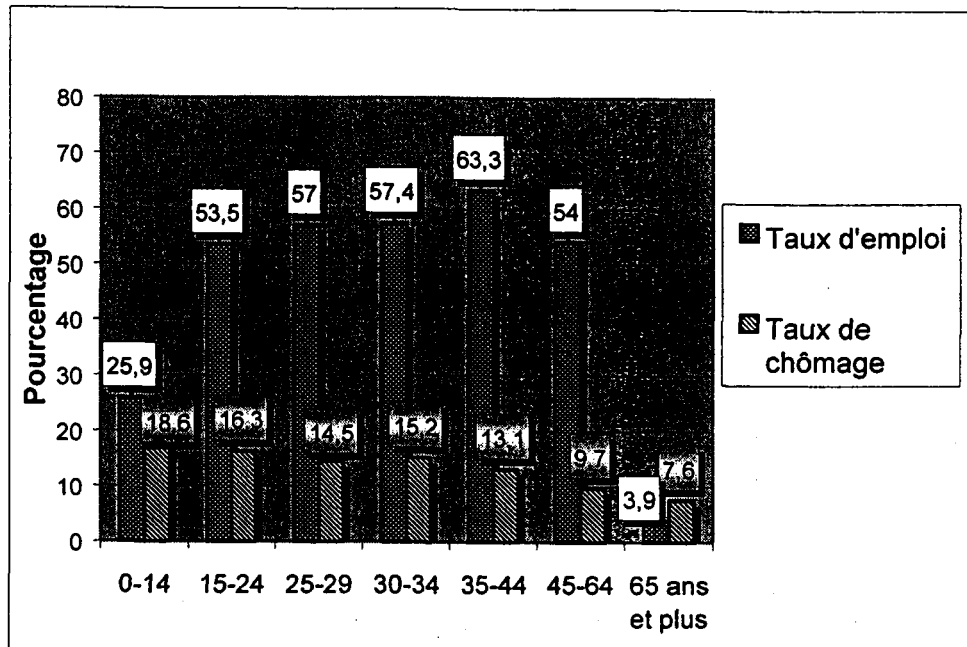


Tableau 14. Activité des hommes immigrants âgés de 15 ans et plus, Québec 2001

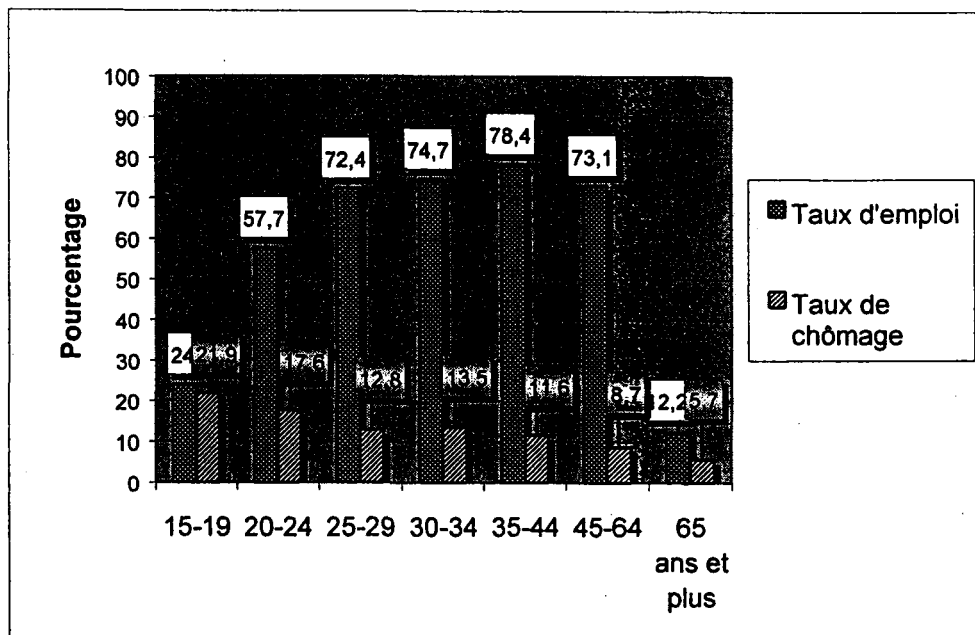
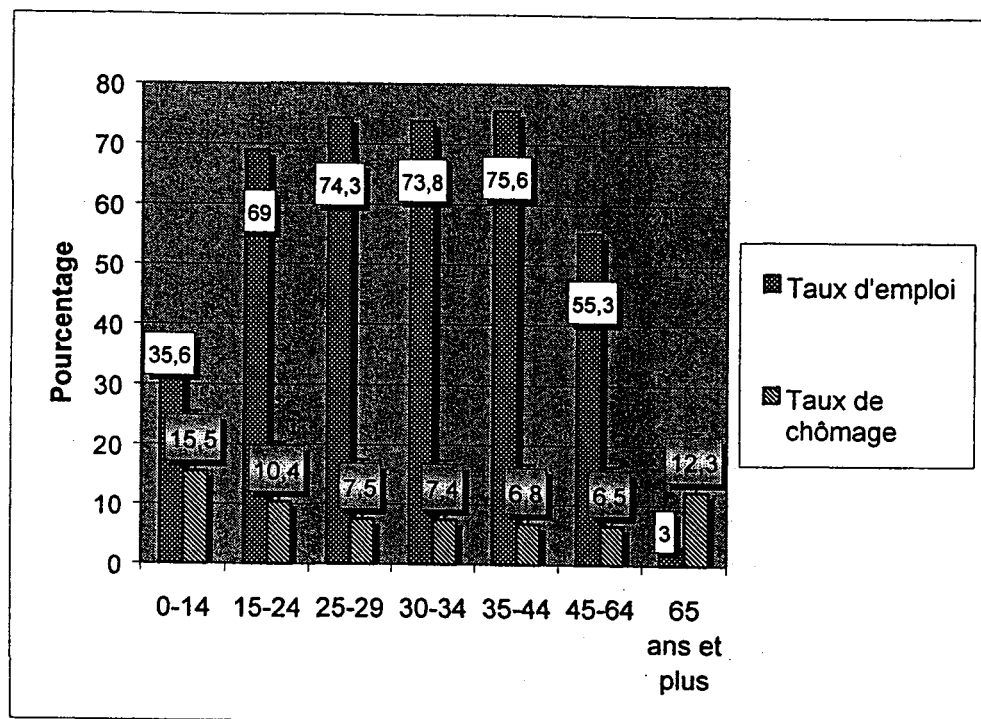


Tableau 15. Activité de la population totale féminine âgée de 15 ans et plus, Québec 2001



5. L'impact de l'expérience migratoire sur le plan social

Plusieurs études ont montré qu'il y a un lien direct entre le processus d'insertion des immigrants dans la nouvelle culture du pays d'accueil et la redéfinition de l'identité pour chaque personne. Pour les femmes, l'immigration entraîne une coupure parfois radicale par rapport à l'environnement dans lequel elles ont grandi. Les relations avec les autres (conjoint, enfants, famille élargie, voisinage, réseau social, etc.) et la nature de ces relations se transforment et peuvent conduire à des périodes d'isolement. L'intensité de la perte de capital social subie par les femmes immigrantes est en relation directe avec leur provenance de sociétés plus traditionalistes que la nôtre en ce qui a trait aux rôles sociaux dévolus à chaque sexe. Dans ce contexte l'importance des réseaux de soutien communautaires, ethniques ou familiaux s'avère vitale pendant le processus d'intégration sociale.

Pour les femmes, l'expérience migratoire et le stress causé par cette période d'adaptation peuvent être perturbants. Ils trouvent leur source dans :

- la perte des repères culturels et religieux,
- la barrière des langues,
- l'appauvrissement du statut social par rapport au pays d'origine,
- les difficultés d'insertion professionnelle, liées au manque d'expérience québécoise, à la non reconnaissance de l'expérience professionnelle, au sous-emploi et à l'exclusion sociale et économique,
- la stigmatisation accolée à leur catégorie d'immigration,
- le racisme et le sexisme.

6. L'impact de l'expérience migratoire sur le plan familial

Sur le plan familial, l'impact de l'expérience migratoire se fait surtout sentir en terme de dilemme entre les exigences du marché du travail et celles de la vie familiale. La culture du pays d'origine de certaines immigrantes entraîne parfois une perception différente de la conciliation famille-travail. Ainsi, dans les familles issues de culture plus traditionaliste, les rôles familiaux sont souvent très fortement déterminés par le sexe et la femme y assume généralement un rôle central au sein de la cellule familiale. Autant elle que son conjoint pourront alors souhaiter qu'elle reste au foyer, surtout s'il y a de jeunes enfants. Si le niveau de scolarité de la femme est peu élevé et qu'elle ne parle pas le français au moment de son arrivée, cette situation peut lui faire vivre de l'isolement. Souvent, les autres membres de la famille apprendront le français avant elle et lorsqu'elle aura le temps de s'y consacrer, elle aura souvent dépassé les cinq années pendant lesquelles les cours de français sont facilement accessibles. Cependant, les réalités économiques de l'immigration peuvent aussi bouleverser les projets centrés sur la femme au foyer et il arrive que lors des premières années de séjour, ce soit les femmes qui se trouve un travail en premier alors que les hommes, souvent plus scolarisés, refuseront d'abord les emplois pour lesquelles ils sont

surqualifiés. Ces changements de rôle, joints aux autres conséquences de l'immigration (perte de statut social, perte des repères culturels ou religieux, conflits intergénérationnels, sociaux, environnement scolaire et institutionnel différent, etc.) fragilisent les familles et les individus et soumettent les femmes immigrantes à un haut niveau de stress.

Enfin, sur le plan sociosanitaire, nous souhaitons souligner les difficultés particulières que peuvent vivre les adolescentes immigrantes confrontées à une grossesse précoce. Placées dans une telle situation, ces jeunes filles n'oseront pas toujours en parler à leur famille. Elles se retrouveront donc particulièrement isolées si elles ne connaissent pas bien les services disponibles et les différentes options qui s'offrent à elles. À cet égard, les intervenants des services sociaux doivent donc s'assurer d'offrir à ces jeunes filles un suivi rapproché afin qu'elles puissent faire le choix qui leur convient en pleine connaissance de cause.

7. Les réalités du marché du travail pour les femmes immigrantes et celles des minorités visibles

Confrontées au défi de l'embauche sur le marché du travail, les femmes immigrantes ainsi que celles appartenant à une minorité visible sont doublement discriminées par leur sexe et leur origine ethnique. Pour certains gestionnaires, la diversité est perçue comme une source d'insatisfaction, de conflits et de démotivation pour les individus. Selon plusieurs études, le taux de chômage des minorités visibles possédant un diplôme universitaire est de 19,2 %⁴ plus élevé que la moyenne de la population. Pour les immigrantes, la non-reconnaissance des compétences et des diplômes étrangers nuit à leur intégration sur le marché de travail.

⁴ Chicha, Marie-Thérèse, 2002, « La gestion de la diversité : l'étroite interdépendance de l'équité et de l'efficacité », *Effectif*, janv/fév/mars

En ce qui concerne la promotion en emploi, certaines études ont mis en évidence que les gestionnaires appliquent plutôt le principe d'attraction/similarité. Ainsi les supérieurs favorisent naturellement davantage les subordonnés qui appartiennent au même groupe qu'eux et ils ont la tendance à déléguer des tâches ou à confier des dossiers complexes aux subordonnés qui leur ressemblent. Les stéréotypes nuisent à une bonne évaluation du rendement et font en sorte que les gestionnaires défavorisent consciemment ou non les femmes qui proviennent des minorités visibles. De plus, lorsque les stéréotypes imprègnent fortement la culture d'une organisation, les femmes qui proviennent des minorités visibles rencontrent des difficultés supplémentaires à s'intégrer en équipe. Tout cela affecte la motivation de certaines de ces femmes, les incite à renoncer à leur emploi et affaiblit leur rétention en entreprise justifiant a posteriori les préjugés envers elles.

Il est donc impérieux pour les employeurs de réaliser les avantages que la main-d'œuvre féminine immigrante peut leur apporter. En effet, ce sont des personnes parlant souvent plusieurs langues qui disposent de contacts dans leur pays d'origine et qui amènent de nouvelles idées et de nouvelles façons de voir ce qui contribue à l'enrichissement du potentiel créatif d'une entreprise. Tous les acteurs de la société doivent agir d'une façon à éviter que ces femmes soient poussées de chercher ailleurs un emploi, dans une autre province ou dans un autre pays. Le Québec doit poursuivre son objectif d'accroître sa compétitivité en conservant ses meilleurs talents.

Une autre catégorie des femmes défavorisées et discriminées sur le marché du travail sont les **travailleuses temporaires** qui sont employées comme domestiques pour un salaire peu élevé et qui se trouvent dans l'impossibilité d'habiter ailleurs que chez l'employeur. Souvent elles ne connaissent ni le français ni l'anglais. Cette catégorie d'immigrantes est susceptible d'être victimes de toute sorte d'abus car le Programme fédéral pour les aides familiaux résidants (PFAR) permet le recours à une main-d'œuvre bon marché et docile à cause de leur statut précaire au Canada. Les agences de recrutement à l'extérieur du Canada

tirent profit d'une clientèle en provenance de pays en développement et qui n'a pas d'autres moyens d'immigrer au Canada.

8. Les situations de violence vécues par certaines femmes immigrantes

Nous voulons maintenant attirer l'attention sur trois questions dramatiques concernant la situation des femmes immigrantes : la violence conjugale, le trafic international des femmes dans un contexte d'exploitation sexuelle et les mutilations génitales.

La violence conjugale

Selon une récente étude du Conseil canadien de développement social (CCDS)⁵, les femmes immigrantes et des minorités visibles au Canada sont beaucoup plus démunies que les autres face à la violence conjugale. Cette étude est le résultat d'une vaste enquête réalisée dans sept grandes villes canadiennes, dont Montréal. Elle met en relief les nombreux obstacles auxquels se heurtent les femmes immigrantes victimes de violence conjugale lorsqu'il s'agit d'obtenir de l'aide ou de sortir d'un cercle vicieux qui touche, d'après l'enquête, « des dizaines de milliers de familles d'immigrants au pays ».

En effet, le phénomène de la violence conjugale est présent dans toutes les sociétés et cultures. Mais la situation des femmes immigrantes et des minorités visibles doit être regardée avec une attention particulière car elles se voient confrontées avec davantage d'obstacles que les autres pour obtenir de l'aide et cela augmente d'autant leur vulnérabilité.

Malgré les droits et les lois qui protègent les femmes en général, certaines femmes issues des communautés ethnoculturelles restent isolées et dépendantes de leurs conjoints. Leur

⁵ <http://www.ccsd.ca/francais/pubs/2004/nulle/voix.pdf>

situation est compliquée parce qu'elles demeurent continuellement au foyer et sont donc isolées et plus difficiles à rejoindre.

La prévalence pour elles de la violence conjugale risque d'être plus élevée d'autant plus que les facteurs qui y contribuent, mais qui ne les génèrent pas nécessairement toujours sont : la perte des mécanismes d'équilibre traditionnel du pays d'origine (la famille élargie), la question du contrôle et la maîtrise des situations de la part de l'homme et le choc culturel.

De plus, les facteurs qui empêchent les femmes de rapporter les situations de violence conjugale sont leur mentalité (la violence conjugale est souvent perçue comme légitime parmi ces groupes ethniques), la peur de parler qui provient souvent du racisme ambiant et de la discrimination envers les communautés ethniques et de la crainte que le conjoint soit arrêté et emprisonné. Elles craignent aussi qu'il ne soit maltraité ou tué en prison en raison de son origine. Elles préfèrent donc sacrifier leur propre sécurité et leur bien-être et décider de ne pas demander d'aide.

Le trafic international des femmes dans un contexte d'exploitation sexuelle

C'est une réalité très actuelle qui implique des femmes étrangères qui arrivent d'une façon clandestine au Canada ou comme danseuses exotiques. Ce qui est le plus inquiétant pour le CRI sont les informations recueillies par la presse et par des groupes communautaires qui nous ont contactés qui confirmeraient que des réseaux qui font le trafic de femmes à des fins de prostitution seraient solidement implantés dans les grandes villes du Canada y compris Montréal. Les réseaux du crime organisé recruteraient des jeunes filles d'Asie ou d'Europe de l'Est en leur promettant du travail puis, après les avoir aidé à entrer clandestinement au Canada, confisqueraient leurs passeports et les forceraient à se prostituer pour rembourser leur « dette ». Ainsi il est important que la justice, la police et les services sociaux travaillent ensemble pour dépister les cas d'abus et d'aider les victimes.

Les mutilations génitales

Sur ce sujet, le CRI partage parfaitement la position exprimée par le CSF dans son avis. Les mutilations font partie de la réalité de certaines femmes immigrantes du Québec et des outils d'information et de sensibilisation doivent être développés pour contrer les mutilations et permettre l'intervention auprès des victimes. Par ailleurs, il faut réitérer avec force que les mutilations génitales constituent un acte de violence criminelle grave en vertu du Code criminel et une violation des droits de la personne.

Mesure 9.2

Réaliser des interventions adaptées aux besoins spécifiques de certaines clientèles en vue de favoriser l'apprentissage du français

Cette mesure consiste à contrer les risques d'exclusion sociale associés à la méconnaissance du français en favorisant l'accès à la francisation à des clientèles allophones ou connaissant peu le français et qui sont actuellement peu jointes par les services de francisation. Les femmes jointes par ces interventions seront par la suite incitées à participer à diverses activités en français dans leur milieu de vie ainsi qu'à partager des activités sociales et culturelles en français dans le cadre d'un jumelage (voir mesure 10.5). Ces femmes auront ainsi la chance de transférer leurs connaissances dans des activités d'usage du français dans leur milieu de vie.

Moyens d'action

- S'associer avec certaines communautés culturelles dont les membres participent en faible nombre aux services de francisation, particulièrement les femmes, pour mieux répondre à leurs besoins, les joindre plus facilement et les informer de la flexibilité des critères d'admissibilité aux services de francisation.
- Soutenir les organismes communautaires du milieu pour qu'ils offrent des cours d'initiation à l'apprentissage et à la communication en français, en aménageant au besoin les modalités de services et les grilles horaires de façon à faciliter la fréquentation de ces activités par les immigrants, et pour qu'ils mettent en place des activités d'intégration en français.
- Sensibiliser, en collaboration avec le ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, les milieux de garde afin qu'ils trouvent des aménagements qui facilitent l'accès aux services pour les nouveaux arrivants qui veulent suivre des cours d'apprentissage de la langue française.

Partenariat

Partenaires gouvernementaux : MRCI, ministère de l'Éducation, ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille

Autres partenaires : organismes à but non lucratif, municipalités

Échéancier

À partir de septembre 2004

Résultats attendus

Augmentation de la connaissance du français chez certains groupes d'immigrants qui participent en faible nombre aux programmes de francisation, entre autres, les femmes, les immigrants admis au titre du regroupement familial et les réfugiés ou autres personnes acceptées pour motifs humanitaires pour favoriser leur intégration économique et sociale

Indicateurs de résultat : nombre de communautés culturelles avec lesquelles une stratégie a été établie, nombre de participants aux activités organisées avec l'aide de chacune de ces communautés culturelles

Le dépistage / l'identification précoce

Annexe 3
(extrait du Plan d'action gouvernemental 2004-2009
en matière de violence conjugale)

ENGAGEMENTS	OBJECTIFS VISÉS	RESPONSABLES + COLLABORATEURS
DÉVELOPPEMENT DE L'INTERVENTION		
15 Développer, avec le réseau des services de garde, une stratégie d'intervention basée sur les principes directeurs de la Politique et sur la mission des services de garde et des organismes communautaires famille.	Intégrer le dépistage ou l'identification précoce aux pratiques professionnelles de tous les acteurs visés.	MESSF Coll. : regroupements, associations, services de garde, organismes communautaires famille
16 Développer les habilités des intervenantes et des intervenants à déceler, de façon précoce, les signes de violence conjugale chez les adultes, et à détecter, chez les enfants, les signes d'exposition à cette violence, tout en veillant à assurer un suivi adéquat. (Voir ANNEXE 4)	Produire une synthèse des connaissances théoriques et empiriques relatives aux meilleures pratiques de détection précoce en matière de violence conjugale et préciser des pistes d'action. Soutenir et consolider une pratique d'intervention précoce en matière de violence conjugale, chez les intervenantes et les intervenants des réseaux concernés : • par des activités de sensibilisation et de formation ; • par le développement et l'utilisation d'outils appropriés.	MSSS (réseau et organismes communautaires) Coll. : INSPQ
17 Introduire aux protocoles d'entente des services de garde-CLSC une collaboration spécifique et consécutive à l'identification précoce d'enfants exposés à la violence conjugale.	Assurer la concertation des partenaires et la complémentarité de leurs interventions.	MESSF et MSSS

L'intervention psychosociale

ENGAGEMENTS	OBJECTIFS VISÉS	RESPONSABLES + COLLABORATEURS
INFORMATION SUR LES RESSOURCES ET LES SERVICES		
18 Mettre à jour l'information sur les ressources et les services offerts en violence conjugale dans le réseau de la santé et des services sociaux. Diffuser cette information aux intervenantes et aux intervenants de chaque réseau.	Faire connaître à la population et aux intervenantes et intervenants les ressources existantes et les services offerts aux femmes victimes de violence conjugale, aux enfants exposés à cette violence et aux conjoints ayant des comportements violents afin d'accroître la visibilité des ressources et l'accessibilité aux services. S'assurer que l'information soit adaptée et transmise aux femmes autochtones et aux clientèles vivant des réalités particulières.	MSSS MESSF, MJQ, MSP, MSSS et MRCI
SOUTIEN		
19 Soutenir les organismes communautaires et les établissements afin qu'ils répondent aux besoins : • d'accueil ; • de soutien ; • de référence ; • d'accompagnement ; • de suivi.	S'assurer que les ressources répondent aux besoins de sécurité, de protection et de soutien psychosocial des victimes de violence conjugale. S'assurer que les ressources offrent des services spécifiques et adaptés aux enfants exposés à la violence conjugale. S'assurer que les ressources répondent aux besoins des conjoints ayant des comportements violents tout en visant la responsabilisation face à leurs comportements violents.	MSSS

L'adaptation aux réalités particulières

ENGAGEMENTS

OBJECTIFS VISÉS

RESPONSABLES + COLLABORATEURS

PROMOTION ET PRÉVENTION

- | | | | |
|----|---|---|--|
| 47 | Rejoindre les communautés autochtones et les clientèles vivant des réalités particulières ² par des activités de promotion et de prévention tant au niveau régional que provincial. | Promouvoir les rapports égalitaires entre les sexes et les comportements pacifiques auprès de ces clientèles. | MSSS (réseau et organismes communautaires) |
| 48 | Offrir aux étudiantes et aux étudiants en francisation des séances d'information et de sensibilisation à la violence conjugale et familiale, et participer à des comités portant sur des sujets reliés à la violence. (Voir ANNEXE 8) | Favoriser l'accès des personnes immigrantes et des Québécoises des communautés culturelles aux services offerts en les informant de leurs droits, des ressources et autres. | MRCI
Coll. : MSSS et MJQ |

SOUTIEN

- | | | | |
|----|--|---|---|
| 49 | Soutenir des projets de recherche portant sur l'intervention auprès des personnes âgées victimes de violence conjugale. | Développer les connaissances permettant de mieux intervenir auprès de cette clientèle. | MSSS (réseau et organismes communautaires) |
| 50 | S'associer à l'Office des personnes handicapées du Québec pour documenter la problématique de la violence conjugale envers les femmes handicapées.

Demander la collaboration des principaux organismes directement concernés par la situation des femmes autochtones et s'associer au Secrétariat aux affaires autochtones pour documenter la problématique de la violence conjugale envers les femmes autochtones. | Documenter la problématique, tant sur le plan qualitatif que quantitatif, chez la clientèle des femmes handicapées et des femmes autochtones.

Développer des mesures spécifiques visant à contrer la violence conjugale pour ces clientèles. | MSSS
Coll. : OPHQ

MSSS
Coll. : Organismes directement concernés et SAA |
| 51 | Apporter un soutien financier aux organismes qui agissent sur une base individuelle auprès des personnes vivant une situation de violence conjugale. (Voir ANNEXE 8) | Favoriser l'accès des personnes immigrantes et des Québécoises des communautés culturelles aux services offerts en les informant de leurs droits, des ressources et autres. | MRCI |
| 52 | Apporter un soutien financier à Femmes Autochtones du Québec inc. dans ses activités de promotion de la non-violence pour aider l'organisme à remplir sa mission.

Appuyer les activités de formation, d'information et d'appui aux intervenantes des maisons d'hébergement pour les femmes autochtones victimes de violence. | Reconnaître que l'intervention en milieu autochtone doit se faire en tenant compte des valeurs et des cultures autochtones. | SAA

SAA
Coll. : MSSS |
| 53 | Soutenir des projets de recherche portant entre autres sur l'intervention auprès :
• des enfants exposés à la violence conjugale;
• des adolescents et des conjoints ayant des comportements violents;
• des femmes victimes de violence conjugale et présentant plusieurs problématiques. | Accroître les connaissances sur différents aspects de la problématique de la violence conjugale, sur des exemples d'interventions prometteuses ou efficaces, de même que sur les indicateurs les plus judicieux pour suivre l'évolution de cette problématique. | MSSS

Coll. : SAA, MRCI et MEQ (réseau de l'éducation) |

2 Les femmes âgées, les femmes handicapées, les femmes autochtones, les femmes immigrantes et les Québécoises des communautés culturelles, les lesbiennes, les gays, et les hommes violents. Page 46 et suivantes de la Politique.

ENGAGEMENTS	OBJECTIFS VISÉS	RESPONSABLES + COLLABORATEURS
54 Apporter un appui financier à un projet pilote visant à contrer la violence, déposé par le Centre d'amitié autochtone de Senneterre, avec la collaboration des autres centres d'amitié autochtones du Québec et du Regroupement des Centres d'amitié autochtones.	Reconnaître que l'intervention en milieu autochtone doit se faire en tenant compte des valeurs et des cultures autochtones.	SAA
55 Assurer selon les disponibilités humaines, matérielles et financières, un soutien aux interventions des commissions scolaires crie et Kativik, et à celles de l'école des Naskapis, en inventoriant préalablement les actions entreprises par ces milieux pour contrer la violence.	Promouvoir l'établissement de rapports égaux entre les hommes et les femmes et entre les garçons et les filles. Aider les adolescentes et les adolescents.	MEQ
INTERVENTION PSYCHOSOCIALE		
56 Améliorer la connaissance des besoins des clientèles vivant des réalités particulières ³ afin que les intervenants et les intervenants puissent adapter leurs interventions et leurs outils aux réalités de ces clientèles.	Assurer la sécurité et la protection des victimes et de leurs proches. Intégrer dans les pratiques professionnelles la préoccupation d'adapter les interventions à la réalité des clientèles particulières.	MSSS (réseau et organismes communautaires)
57 Identifier et mettre en application des solutions globales et adaptées aux réalités suivantes : • régions éloignées; • communautés autochtones; • femmes handicapées.	Assurer la sécurité et la protection des femmes et des enfants dans les situations d'urgence et répondre, entre autres, aux difficultés liées au transport, au respect de l'anonymat et à l'éloignement.	MSSS (réseau et organismes communautaires)
58 Donner suite aux mesures identifiées dans le Plan d'action en immigration du MRCI qui poursuivent l'objectif de prévenir et de contrer la violence conjugale faite aux femmes immigrantes et issues des communautés ethnoculturelles. (Voir ANNEXE 9)	Favoriser l'accès des personnes immigrantes et des Québécoises des communautés ethnoculturelles aux services offerts en les informant de leurs droits, des ressources et autres.	MRCI
59 Favoriser l'implantation d'une table de concertation réunissant divers organismes autochtones portant sur la problématique de la violence conjugale et familiale.	Assurer la sécurité et la protection des victimes et de leurs proches. Reconnaître que l'intervention en milieu autochtone doit se faire en tenant compte des valeurs et des cultures autochtones.	SAA

³ Les femmes âgées, les femmes handicapées, les femmes autochtones, les femmes immigrantes et les Québécoises des communautés culturelles, les lesbiennes, les gays, et les hommes violents. Page 46 et suivantes de la Politique.

ANNEXE 4 - LE CONSEIL DES RELATIONS INTERCULTURELLES

Présidente : Patricia RIMOK

Membres :
Viken K. AFARIAN
Flora Marlow ALMEIDA
Abderrahmane BÉNARIBA
May Sau Mei CHIU
Karim DAABOUL
Katlyne GASPARD
Shah Ismatullah HABIBI
Bogidar PÉRUCICH
Stephan REICHHOLD
Witakenge Benoît SONGA
Sharon SPRINGER
Terry TATASCIORE
Linda Marienna VALENZUELA,

Secrétaire : M. Louis-René Gagnon (sans droit de vote)

Madame Raymonde Saint-Germain
Sous-ministre, ministère
des Relations avec les citoyens
et de l'Immigration (sans droit de vote)